

MAIRIE DE SAUBENS



MAIRIE DE SAUBENS
1 Place Geraud Lavergne
31600 SAUBENS

ARRETE 2021/123
PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
AUTOMOBILE A L'OCCASION DE
OPERATION DE MESURES
Ensemble de la commune

Le Maire de SAUBENS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1, L2212.1 et L2212.2,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande en date du 27 mai 2021 formulée par FIBRE 31 Déploiement Demeurant Zac Basso Cambo Av Gaspard Coriolis 31110 TOULOUSE représenté par Monsieur Michel Pierre-Yves pour le compte de CIRCET demeurant 15 Impasse Marcel Paul 31170 TOURNEFEUILLE.
Considérant qu'il convient de garantir la sécurité et l'ordre public durant les opérations de mesures des réseaux de télécommunications Aiguillage, relevés de chambres et poteaux, tirage. (aucunes méthodes intrusives)

ARRETE

- ARTICLE 1 :** La circulation automobile sera **ALTERNEE** du **27 Juillet 2021** au **27 juillet 2022** au :
- ✓ Ensemble la commune
- ARTICLE 2 :** Pendant la durée d'exécution des travaux :
- L'entreprise devra mettre en place une déviation obligatoire pour les piétons et les personnes à mobilité réduite en amont et en aval du chantier vers des passages temporaires en direction du trottoir opposé.
 - Un balisage sera mis en place au moyen de barrières
 - Signalisation par panneaux de type C20 (« passage piétons »), panonceau M9z au droit du dispositif.
- ARTICLE 3 :** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie, conformément aux lois et règlements en vigueur.
- ARTICLE 4 :** Monsieur le Maire de Saubens,
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Muret
sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions habituelles.

Fait à SAUBENS, le 28 mai 2021

Mathilde GÉRARD
Adjointe au Maire

